



PIERRE COURBEBASSE, LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, S'ENGAGE DANS LA RÉFORME

Militant et entrepreneur de la première heure, Pierre Courbebaisse a pris les rênes de la Fédération de la formation professionnelle le 16 avril dernier, à un moment charnière pour les organismes de formation privés. Déterminé à défendre la vision de la FFP lors du travail législatif sur le projet de loi "Avenir professionnel" et à accompagner les acteurs dans leur transformation, il déroule sa feuille de route.

Catherine Trocquemé

Dans la petite salle de réunion au siège de la Fédération de la formation professionnelle, ce 24 mai, Pierre Courbebaisse¹, souriant et détendu, présente les membres de son bureau devant les journalistes.

Laissant tour à tour la parole à son équipe, le tout nouveau président de l'organisation professionnelle ne cache pas son enthousiasme de se trouver au cœur d'une réforme sans précédent.

"D'ici trois ans, nous attendons 100 000 alternants supplémentaires", dit-il. La FFP évalue le potentiel du compte personnel de formation (CPF) rénové et monétisé à plus de 3 millions de comptes mobilisés.

Il faut dire que le projet de loi en cours de discussion au Parlement rejoint les orientations portées par la Fédération fondée en 1991 par Jean Wemaëre (voir dans ce numéro, page 9). La libéralisation de l'ouverture des centres de formation

d'apprentis (CFA) et leur financement au contrat, la monétisation du CPF, le renforcement de la démarche qualité ou encore la simplification de la gouvernance de la formation professionnelle constituent, aux yeux de Pierre Courbebaisse, autant de leviers susceptibles de relever les nouveaux défis du monde du travail.

Les vertus de la transparence

Lorsque nous l'avons rencontré quelques mois plus tôt, celui qui était alors vice-président de la FFP se montrait déjà très impliqué dans la construction de la réforme.

"Il y a eu une phase de préparation et de discussions en amont, explique-t-il. Des groupes de travail composés de professionnels et d'acteurs de la formation, mais aussi d'économistes, de juristes, de représentants de think tank [réservoirs d'idées] ou d'associations se sont réunis de décembre à février." Il ajoute : "C'était très intéressant de prendre de la hauteur et de saisir précisément



1. Pierre Courbebaisse était, jusqu'à sa nomination à la tête de la FFP, administrateur de Centre Inffo.

les enjeux auxquels nous devons répondre.” Pierre Courbebaisse y a retrouvé des convictions longtemps défendues au sein de la FFP.

Cet Auvergnat venu à Paris poursuivre ses études a créé un organisme de formation dès 1975, dans le sillage de la “loi Delors”, fondatrice du système de la formation professionnelle. Aujourd’hui, le groupe Afec qu’il dirige regroupe une centaine de centres répartis dans 22 antennes régionales.

“Au fil du temps, souligne-t-il, le système est devenu trop complexe et nous constatons des dysfonctionnements. J’en observe, pour ma part, depuis des années.” Et de citer “l’inégalité d’accès à la formation dans les plus petites entreprises et pour les moins qualifiés”.

Pierre Courbebaisse a vécu des vagues successives de réformes et de décentralisation sans véritable rupture. Le mouvement vers une plus grande autonomie des individus était certes amorcé avec la création du CPF et du conseil en évolution professionnelle, en 2014. Pour cet acteur et obser-

vateur de la formation, “ces nouveaux droits n’étaient pas réellement effectifs car ils restaient adossés à des dispositifs intermédiés. Nous devons aller plus loin”.

La monétisation du CPF et son accès direct via une application représentent donc, pour Pierre Courbebaisse, une avancée majeure. Selon lui, l’application, en fournissant des informations-clés sur l’activité des organismes de formation et des retours d’expérience des stagiaires, ne peut que stimuler l’innovation et la qualité des offres.

Le sujet de la transparence tient particulièrement à cœur au nouveau président de la FFP. Lors de sa conférence de presse, Pierre Courbebaisse en faisait un de ses points de vigilance sur l’exécution de la réforme : “Nous devons pouvoir disposer des comptes de la formation professionnelle, des conventions d’objectifs et de leur suivi ainsi que des rapports sur l’évolution du CPF tous les trois à six mois.”

La bataille de la qualification

Sa longue expérience de la formation professionnelle a nourri de solides convictions. Selon le président de la FFP, le travail de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) doit être poursuivi dans une approche de compétences

et de manière indépendante. “Les titres sont les seuls à être modularisés et à permettre de créer des équivalences. Leur système est réactif. Il faut les conserver”, affirmait-il le 24 mai. Son groupe forme 50 000 demandeurs d’emploi par an, dont 20 000 dans le cadre d’une certification. Ce public qu’il connaît bien “a besoin de se former et, surtout, de se former dans des délais plus courts. Pas plus de deux mois”.

Autre point sur lequel Pierre Courbebaisse restera attentif : le développement du modèle de l’alternance. “L’apprentissage est une solution

au chômage structurel des jeunes. La péréquation territoriale devrait être renforcée”, dit-il.

Les organismes de formation adhérents à la FFP sont prêts à s’engager sur ce marché et attendent le calcul des coûts au contrat pour construire leur modèle économique. Pierre Courbebaisse veut faire entrer la gouvernance de la FFP dans une nouvelle ère en ouvrant le

champ de l’organisation professionnelle “aux start-up du numérique ou à des opérateurs, et en élargissant la consultation des adhérents”.

Arrivé à la tête de la Fédération à un tournant pour la formation professionnelle, Pierre Courbebaisse entend bien mettre toutes ses forces dans la préparation et l’accompagnement de cette réforme. ●



Il faut pouvoir former les demandeurs d’emploi dans des délais plus courts”

LE PLAN D’ACTIONS 2018-2019

Lors de la conférence de presse du 24 mai, Pierre Courbebaisse a détaillé les grands axes de travail de la FFP pour 2018-2019. Une grande campagne ouverte à tous les acteurs (y compris les organismes non adhérents de la Fédération) sera lancée pour les accompagner dans leur digitalisation. L’organisation d’employeurs privés se mobilisera également sur les problématiques de formation et de mobilité professionnelle dans les trois fonctions publiques et mettra en place, en septembre, un groupe de travail. Enfin, la FFP mène une réflexion commune avec l’Association pour l’emploi des cadres (Apec) pour créer un baromètre de l’alternance.